

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux –Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour la déconstruction de 104 logements sociaux – bâtiment C Cité Jacqueline Auriol à Coulounieix Chamiers (NPNRU)

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du 4 février 2021 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une démolition alliée à une rénovation du parc existant sur le quartier,
- Une démolition qui s'inscrit dans l'opération de renouvellement urbain du quartier de Chamiers (NPNRU)

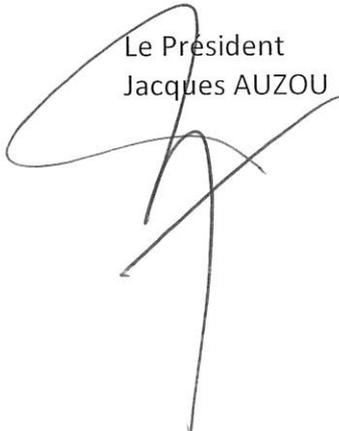
Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Coulounieix-Chamiers, par délibération du 19 décembre 2018 et du 27 juillet 2020, soutient également la démolition de ces 104 logements avec une subvention équivalente à celle de l'agglomération, soit 240 269 €,

DECIDE :

Article 1er : d'accorder une subvention de 240 269 €, conformément à la convention signée avec l'ANRU en juin 2019, correspondant au financement de 37% du déficit d'opération.

Fait à Périgueux, le **07 AVR. 2022**

Le Président
Jacques AUZOU



Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Envoyé en préfecture le 11/04/2022
Reçu en préfecture le 11/04/2022
Affiché le 
ID : 024-200040392-20220407-DEC2022022-AR

Déconstruction de 104 logements sociaux – Bâtiment C de la Cité Jacqueline Auriol à Coulounieix-Chamiers – Périgord Habitat

- Les logements visés sont partie intégrante de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Chamiers pour laquelle une convention a été signée avec l'ANRU en juin 2019
- La démolition concerne 104 logements collectifs d'un bâtiment en R+5. Les typologies se répartissent comme suit : 10 T2, 34 T3 et 60 T4. La vétusté du bâtiment ne permet pas d'effectuer une réhabilitation complète et la démolition va permettre de créer un espace végétalisé ouvert.
- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses		Ressources
Travaux	570 000 €	ANRU	1 759 649 €
Honoraires	62 214 €	CA Grand Périgueux	240 269 €
Analyse et Etudes Préliminaires	16 500 €	Commune de Coulounieix-Chamiers	240 269 €
Indemnité compensant la VNC	1 078 364 €	Fonds Propres	167 275 €
Indemnité pour perte d'exploitation	230 600 €	Valorisation Foncière	343 314 €
Relogement des ménages	793 098 €		
TOTAL	2 750 776 €	TOTAL	2 750 776 €